

DELIBERATION CFVU-066-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 1er juillet 2020,

Objet de la délibération : Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2020-2021 – Formation Continue

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 6 juillet 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications de MCC concernant le Diplôme d'accès aux études universitaires sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo
Date : 15/07/2020
Qualité : Président - Signature électronique certifiée
Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16 juillet 2020

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : DFC
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du :
- § Passage   la CFVU du : **6 Juillet 2020**
- § Rentr e universitaire : 2020-2021

Formation concern e : DAEU B

1 fiche par formation

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ **Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :**

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
<ul style="list-style-type: none"> • Module physique du DAEU B 	60h	-
<ul style="list-style-type: none"> • Module Chimie du DAEU B 	60h	-
<ul style="list-style-type: none"> • Module Physique-Chimie du DAEU B 	-	70h (35h physique- 35h chimie)

En 2019-2020, les deux modules Physique et Chimie du DAEU étaient distincts l'un de l'autre. Cependant, en raison de très faibles effectifs dans chacun de ces modules (<10), nous souhaiterions les regrouper afin de créer un seul module Physique/Chimie de 70h à partir de la rentrée 2020.

DAEU B

V.D.I. :
V.E.T. :

MODULE	Contenu du module	Nature (DEVE) MATI BLOC MODU	Charges enseignements							Coef.	Session 1				Session 2					Remarques			
			Nbre d'H		CM/TD	Vol/Etud	Participe aux Charges	Mutualisé			Co animé	CT		CC		CT		CC					
			E-learning	Présentiel	Nbre heures	Total		O / N	O / N			O / N	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.		Coef.	Report	
Modules obligatoires	Français		65		65h TD	65		O	O	DAEU A	1	1	Ecrit	4h	50% ou 100%	2 épreuves de 2H	CC1 20%- CC2 30%	Ecrit	4h	50% ou 100%	CC1 20%- CC2 30%		
	Mathématiques		60		60h TD	60		O	O	DAEU A	1	1	Ecrit	3h	50% ou 100%	2 épreuves de 2h30	CC1 20%- CC2 30%	Ecrit	3h	50% ou 100%	CC1 20%- CC2 30%		
Modules optionnels (obligatoirement 2 options à choisir parmi les 4)	1 Option littéraire parmi: LV (anglais ou espagnol) ou culture générale		60		60h TD	60		O	O	DAEU A	1	1	Ecrit	3h	50% ou 100%	2 épreuves de 2h ou 2h30	CC1 20%- CC2 30%	Ecrit (sauf LV: oral)	Ecrit: 3h Oral: 15 min	50% ou 100%	CC1 20%- CC2 30%		1 seule option parmi 3
	Physique/Chimie			70	70h TD	70		O	N		2	1	Ecrit	4h	50% ou 100%	2 épreuves	CC1 20%- CC2 30%	Ecrit	4h	50% ou 100%	CC1 20%- CC2 30%		volume horaire: 35h physique/35h chimie
	Biologie			60	60h TD	60		O	O	DAEU A	1	1	Ecrit	3h	50% ou 100%	2 épreuves de 3h	CC1 20%- CC2 30%	Ecrit	3h	50% ou 100%	CC1 20%- CC2 30%		
	compétences numériques			60	60h TD	60		O	O	DAEU A	1	1	Ecrit	2h30	50% ou 100%	2 épreuves de 2h30	CC1 20%- CC2 30%	Ecrit	2h30	50% ou 100%	CC1 20%- CC2 30%		
Calcul des moyennes	Pour chaque module, il y a 3 notes/an: CC1 - CC2 et CT - soit les notes de contrôle continu ne sont pas favorable au stagiaire et dans ce cas elles ne sont pas prises en compte, dans ce cas la note finale représente 100% du CT - soit les notes de CC sont favorables au stagiaires et																						
Conditions de validation	<p>Le choix de la formule intervient lors de l'inscription à l'examen qui se fait après le CC2 donc en mars/avril :</p> <p><u>En formule globale:</u> compensation entre les modules- le stagiaire doit obtenir la note de 10/20 de moyenne pour valider le DAEU- Accès à la session 2 si lamoyenne à la session 1 est comprise entre 8 et 10</p> <p><u>En formule épreuve par épreuve:</u> pas de compensation entre les modules- Pour valider le DAEU le stagiaire doit obtenir 10/20 à chaque module- Accès à la session 2 du module si la note obtenue à la session pour ce module est comprise entre 8 et 10.</p>																						